

Montpellier, le 2/10/2008

Service Départemental  
des Personnels

Bureau 219 B

Affaire suivie par :  
Pierrette BUORO

Téléphone :  
04 67 91 52 64

Fax :  
04 67 91 53 13

Mel :  
pierrette.buoro@ac-montpellier.fr

31, rue de l'Université  
Cs 39004  
34064 Montpellier  
cedex 2

**L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de l'Hérault**

à

**POUR ATTRIBUTION**

Mesdames et Messieurs  
les Instituteurs et Professeurs des écoles  
du département de l'Hérault

**POUR INFORMATION**

Mesdames et Messieurs  
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Objet : Remboursement des frais de changement de résidence

Réf. : décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié

Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré nouvellement nommés -ou ayant changé d'affectation- dans le département de l'Hérault peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une prise en charge forfaitaire des frais de changement de résidence.

Vous trouverez, en pièces jointes, les documents suivants :

- Annexe 1 : Conditions pour l'ouverture des droits,
- Annexe 2 et Annexe 2bis : Le dossier de demande de prise en charge, à nous adresser en format Recto-Verso,
- Annexe 3 : La liste des pièces à fournir selon la situation individuelle des intéressés.

Je vous demande de lire attentivement les notices explicatives avant d'adresser le dossier de prise en charge. Les dossiers incomplets ou sans fondement seront retournés.

Pour l'Inspecteur d'Académie  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Philippe DESTOUCHES

## FRAIS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE

### ANNEXE 1 - OUVERTURE DES DROITS

La prise en charge des frais de changement de résidence est subordonnée aux dispositions du :

**Titre III du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié.**

#### **Conditions à remplir pour prétendre à un remboursement :**

\* Avoir obtenu une affectation à titre définitif dans une commune différente de celle dans laquelle vous étiez antérieurement (article 17)

- Aucune indemnisation immédiate n'est due au titre d'une affectation provisoire, quel que soit le cas de changement de résidence (article 22) ;

**Toutefois, lorsque l'agent affecté à titre provisoire est maintenu en affectation provisoire pendant au moins deux ans, celle-ci peut être assimilée à une affectation à titre définitif. Ainsi l'agent peut être indemnisé, à l'expiration de la période des deux années précitées ;**

- La prise en charge est accordée entre les deux localités d'affectation à titre définitif abstraction faite de la (ou des) résidence(s) administrative(s) provisoire(s) intermédiaire(s) (combinaison des articles 17 et 24) ;

\* Justifier d'un changement de résidence personnelle ;

\* Accomplir au moins 5 années dans sa résidence administrative précédente ou 3 années lorsqu'il s'agit d'une 1<sup>ère</sup> mutation dans le corps (1 an IUFM et 2 ans en poste) (article 19) ;

**Pour l'application de cette condition de durée de service, il est fait masse des services accomplis dans les différentes résidences administratives antérieures que l'agent a quittées sans être indemnisés, quelle que soit la cause de non indemnisation ;**

\* Aucune condition de durée n'est exigée lors d'une mutation pour rapprochement de conjoint(e) Si celui-ci ou celle-ci est agent contractuel ou fonctionnaire (quelle que soit la fonction publique), militaire ou magistrat ;

\* Pas de remboursement lors du 1<sup>er</sup> poste après IUFM même à titre définitif.

<b>LA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DOIT ETRE PRESENTEE SOUS PEINE DE FORCLUSION DANS UN DELAI D'UN AN A COMPTER DE LA DATE DE CHANGEMENT DE RESIDENCE ADMINISTRATIVE.</b>
---

ANNEXE 2

**DEMANDE D'INDEMNITE FORFAITAIRE DE CHANGEMENT DE RESIDENCE**

(Décret n° 90.437 du 28.05.1990 modifié - Arrêté du 26.04.2006 modifiant l'article 31 du décret précité)

La demande de prise en charge doit être déposée, sous peine de forclusion, DANS UN DELAI D'UN AN après la prise effective des fonctions.

NOM : ..... NOM de jeune fille : .....

NUMEN : ..... N° INSEE : .....

Prénom : ..... Grade : .....

Situation familiale :     Célibataire     Concubinage     PACS  
                                   Marié(e)         Veuf (ve)         Divorcé (e)

**DROITS DE L'AGENT**

Date d'entrée dans la fonction publique de l'Etat ou territoriale : .....

Date de prise de fonctions dans l'ancienne résidence administrative : .....

Date d'installation dans la nouvelle résidence administrative : .....

Adresse de l'ancien domicile familial : .....

Adresse du nouveau domicile familial : .....

Date de transfert du domicile familial : .....

S'agit-il d'un rapprochement d'époux ?     Oui     Non

L'employeur du conjoint prend-il en charge les frais de déménagement de l'agent ?     oui     non

**AYANTS DROIT EVENTUELS**

NOM usuel (et nom de jeune fille) : ..... Prénom : .....

Profession : .....

**ENFANTS à charge au sens de la législation sur les prestations familiales et enfants (1) infirmes (2) :**

NOM	Prénom	Date de naissance	Observations

**ASCENDANTS à charge vivant habituellement sous le même toit (3) :**


A ..... le .....

**Signature de l'intéressé (e)**

- (1) Enfants du couple, de l'agent, du conjoint ou enfants recueillis vivant habituellement sous le toit de l'agent
- (2) Enfants infirmes mentionnés à l'art. 196 du code des impôts
- (3) Ascendants non assujettis à l'impôt sur le revenu

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

**Je, soussigné(e), ..... demande à bénéficier de l'indemnité forfaitaire de frais de changement de résidence pour :**

A) Moi-même, (1)

B) Chaque membre de ma famille mentionné au recto du document et ayant effectué le changement de résidence à la même date que moi (1)

C) Demander le bénéfice de l'indemnité forfaitaire de frais de changement de résidence pour ma famille ET m'engager à fournir, dans un délai d'un an à compter de la date de mon changement de résidence, la preuve que chaque membre de ma famille y ouvrant droit a effectué le changement de résidence familiale au cours des 9 mois suivant mon installation dans mes nouvelles fonctions, faute de quoi je devrai, à l'expiration de ce délai, reverser au Trésor la somme perçue pour les membres de ma famille. (article 49) (1)

Certifié exact à ....., le.....

**Signature de l'intéressé(e)**

(1) rayer la mention inutile

### ANNEXE 3 - LISTE DES PIÈCES A FOURNIR AVEC L'IMPRIME

**1) Si vous êtes célibataire OU ne souhaitez pas la prise en charge de votre famille** vous devez retourner le dossier dûment complété et signé avec les pièces suivantes :

. **SI VOUS ARRIVEZ D'1 AUTRE DEPARTEMENT** = \* **Attestation de non paiement** des frais de changements de résidence dans les 5 dernières années établie par le département d'origine **ET** \* **dernier arrêté d'affectation** dans ce même département

**OU**

. **SI VOUS CHANGEZ D'AFFECTION DANS LE DEPARTEMENT** =

- \* Copie de pièces justificatives de l'ancien et du nouveau domicile (Factures EDF/GDF, Téléphone quittance loyer...)
- \* Copie de l'arrêté de mutation, daté signé (exemplaire comprenant le cadre du procès-verbal d'installation) au **01.09.2008**
- \* Relevé d'identité bancaire
- \* Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- \* Copie de la carte grise concernant le véhicule personnel **OU** attestation de l'assurance précisant la puissance fiscale du véhicule.

**2) Si vous êtes célibataire, marié(e), concubin, pacsé(e) avec ou sans enfant à charge** vous devez retourner le dossier dûment complété et signé avec les pièces suivantes :

. **SI VOUS ARRIVEZ D'1 AUTRE DEPARTEMENT** = \* **Attestation de non paiement** des frais de changements de résidence dans les 5 dernières années établie par le département d'origine **ET** \* **dernier arrêté d'affectation** dans ce même département

**OU**

. **SI VOUS CHANGEZ D'AFFECTION DANS LE DEPARTEMENT** =

- \* Copie de pièces justificatives de l'ancien et du nouveau domicile (Factures EDF/GDF, Téléphone quittance loyer...)
- \* Copie de l'arrêté de mutation, daté signé (exemplaire comprenant le cadre du procès-verbal d'installation) au **01.09.2008**
- \* Relevé d'identité bancaire
- \* Copie du livret de famille ou du jugement du PACS ou du certificat de concubinage.
- \* Fournir un certificat de scolarité ou copie du contrat d'apprentissage pour les enfants âgés de 16ans à 20 ans révolus
- \* Copie de la carte d'invalidité pour l'enfant handicapé à 80 % au moins
- \* Copie du jugement de séparation ou de divorce justifiant la garde du ou des enfants
- \* Copie de la carte grise concernant le véhicule personnel **OU** attestation de l'assurance précisant la puissance fiscale du véhicule
- \* Copie **complète** de l'avis d'imposition 2007 pour un couple marié ou agent célibataire avec enfant(s) à charge **OU** de chacun des membres du couple dans les autres situations.

En cas de modification de la situation : justification des ressources perçues au cours des douze derniers mois précédant l'installation administrative de l'agent à titre définitif.

- \* Attestation de l'employeur du conjoint ou concubin **mentionnant expressément sa date d'embauche et attestant** qu'il ne percevra pas d'indemnité de frais de changement de résidence ainsi que les autres membres de la famille s'il y a lieu

**Si vous demandez l'indemnisation pour un ou des ascendants** (parents grands-parents) **vous devrez fournir en plus de votre situation personnelle :**

- \* Photocopie du livret de famille.
- \* Certificat administratif délivré par la mairie du lieu d'habitation.
- \* Avis de non-imposition de l'intéressé.